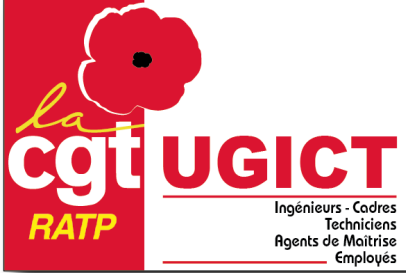


TLA



AMP Ligne A



A l'évidence, notre dernière communication portant sur le projet de protocole d'accord « **Manager d'exploitation RER Ligne A** » a été lue par la Direction de la ligne A...



Prenant prétexte de la séance du CHSCT qui venait de se clore, le **Directeur de cette unité opérationnelle** a adressé un mail à son encadrement pour tenter de répondre point par point aux arguments que nous avons développés dans notre tract.

Dans ce courriel, le Directeur se félicite de l'existence d'un procès-verbal lors des séances du CHSCT qui permet de retracer fidèlement les propos des intervenants.



NOUS PARTAGEONS !

Nous lui suggérons même lors des prochaines négociations sur son unité, et comme cela se pratique parfois dans l'entreprise, **à inviter une sténotypiste afin que là aussi, un procès-verbal reprenne toutes les interventions des Organisations Syndicales et de la Direction.** Chiche ?

Pour ce qui est du dossier, visiblement la **Direction est en difficulté pour convaincre les salariés du bien-fondé de son projet.** Cela fait maintenant plus de 2 ans qu'elle s'est engagée dans cette modification des organisations de travail des AMP LA et elle manifeste encore le besoin d'adresser un argumentaire à ses agents...

RIEN
QUE LA
VÉRITÉ

Dans cette missive, il est aussi fait état que tout ce qui est exprimé par les OS ne serait que mensonge, bruits infondés, contres vérités et a contrario **la parole de la Direction ne serait qu'affirmations exactes.**



Pour rappel, nous, représentants syndicaux, tirons notre légitimité des urnes, sommes les représentants des salariés et de ce fait nous nous devons de leur rendre compte. **C'est notre raison d'être.**

Toutes nos communications ont vocation à informer les salariés de notre lecture du projet, **c'est ce que nous leur devons.** Si certains préfèrent une sorte d'entre soi pour négocier, ce n'est pas le positionnement de l'UGICT/CGT-RATP.



Quand un protocole, qui est le fruit d'une négociation, est un compromis avec un bon équilibre, **l'UGICT/CGT-RATP l'exprime et appose sa signature.** Ce fut d'ailleurs récemment le cas pour 2 protocoles au RER (Formateurs RFN et Modernisation USFR).

Concernant l'expertise votée par les élus du CHSCT, cela fait partie des prérogatives de l'instance et si les élus expriment ce besoin c'est que **les modifications organisationnelles envisagées sont suffisamment importantes.**

Cette demande d'expertise est aussi à mettre en relation avec le fait que la Direction de la ligne A avait engagé ce projet par une expérimentation et qu'elle a été dans l'incapacité de nous en produire un bilan car, de son propre aveu, rien de significatif n'en était ressorti !



Pour ce qui est du fond du dossier, comme nous l'avons déjà exprimé, au regard de l'impact sur les collectifs de travail, sur l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, sur la mise en place du scoring rattaché à l'AMP, des échanges avec les agents concernés et de l'impact à moyen terme sur les effectifs, **l'UGICT/CGT-RATP n'engagera pas sa signature sur ce protocole.**

L'UGICT/CGT-RATP organisation syndicale spécifique de la CGT pour l'encadrement, pour défendre les intérêts et porter les revendications de l'encadrement.

--- Se Syndiquer ---

Nom..... Prénom.....

E-mail.....Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com

